



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE REGLEMENT de la course à pied

« La 35^{ème} Foulée d'Aubergenville »

Dimanche 24 mars 2019

Art 1. PRESENTATION

Le Club Athlétique d'Aubergenville organise, le dimanche 24 mars 2019, la course à pied « **La 35^{ème} Foulée d'Aubergenville** »

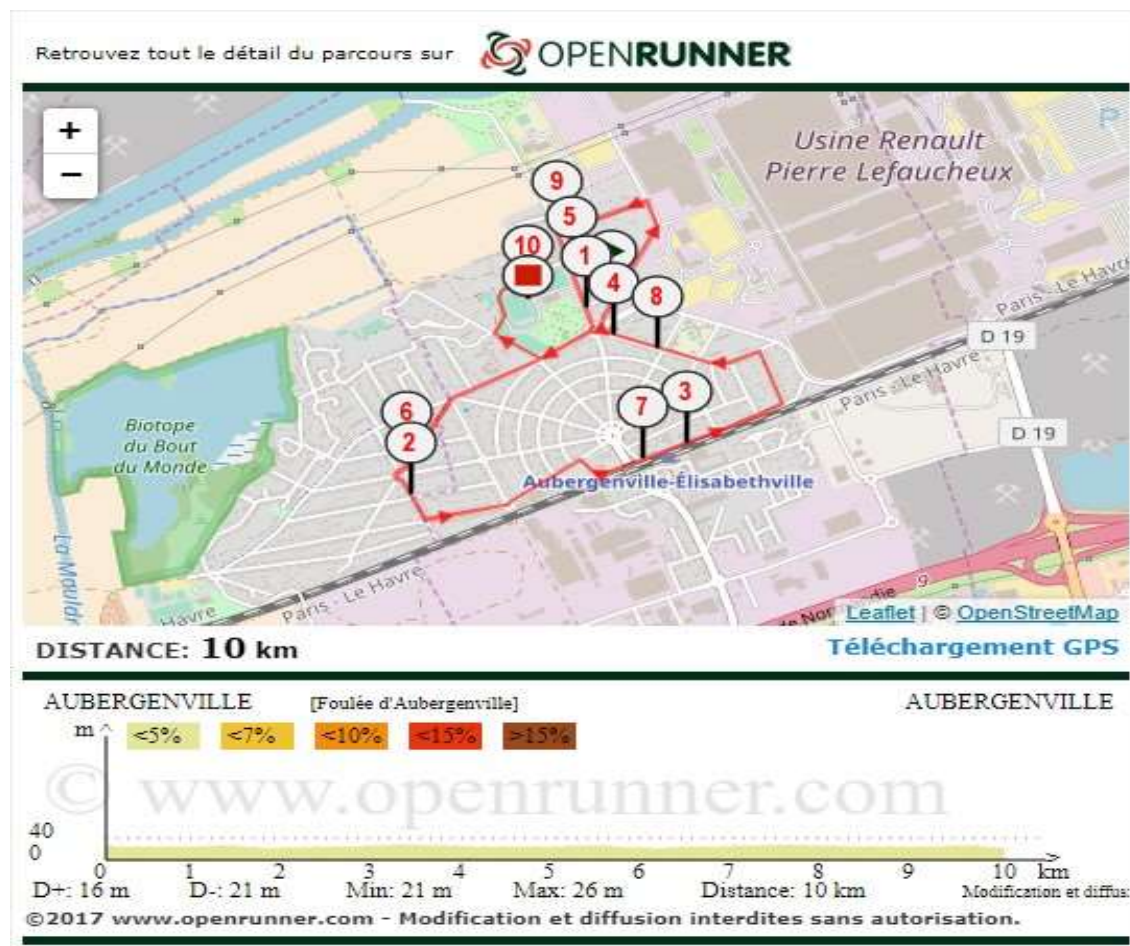
Le parcours de 10 km est constitué de 2 boucles de 5 km avec marquage de tous les kilomètres.

« **La 35^{ème} Foulée d'Aubergenville** » est un 10 km qualificatif aux Championnats de France et inscrit au challenge des Yvelines.

Circuit rapide avec mesurage officiel FFA.

Parcours aux normes IAAF permettant l'homologation des performances.

Dénivelé négatif inférieur à 1m/Km.



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



Art 2. LES COURSES

9H00 : 1,1 km – Course des poussins - poussines

9H20 : 2,1 km – Course des benjamins et minimes (filles et garçons)

10H00 : 10 km – Course des cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans (femmes et hommes)

Pour le 10 km, le temps imparti aux coureurs pour boucler le premier tour est limité à 1h00. Passé ce délai, tout coureur sera mis hors course, le dossard lui sera retiré et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

Art 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

L'épreuve de 10Km est ouverte aux licenciés et aux non licenciés sous certaines conditions.

Les licenciés doivent être titulaires d'une licence d'Athlétisme (compétition, santé loisir running ou pass'running) 2018/2019 ou d'une licence délivrée par la FF Triathlon 2018/2019.

Les non licenciés doivent fournir aux organisateurs un certificat médical portant la mention de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et datant de moins d'un an à la date du 24/03/2019. **Aucun autre document ne sera accepté.**

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie, signée et accompagnée du certificat médical.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif.

Art 4. INSCRIPTION

Chaque participant aux 10 km doit acquitter un droit d'inscription de 11€.

Modalités pour le 10 km :

1. Inscription en ligne sur : www.protiming.fr → **Inscription à privilégier (Nombre de dossards limités)** - Clôture des inscriptions en ligne : Jeudi 21 mars 2019 à 00h00
2. Inscription sur place : **15€** - Clôture des inscriptions : 9H15
3. Inscription club : possible à partir de 6 coureurs. Clôture des inscriptions club par courrier : lundi 18 mars 2019

Le bulletin collectif est à retourner renseigné accompagné du règlement par chèque à :

Foulée d'Aubergenville - BP 60030 - 78411 AUBERGENVILLE Cedex

Télécharger le bulletin collectif sur www.c2a-athletisme.com

Modalités pour les courses jeunes :

Inscriptions Gratuites :

1. Inscription en ligne sur : www.protiming.fr - Clôture des inscriptions en ligne : Jeudi 21 mars 2019 à 00h00
2. Inscription sur place :

Clôture des inscriptions : 8H30 pour les poussines - poussins

CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



Clôture des inscriptions : 8H50 pour les benjamins et minimes filles et garçons

Art 5. DEPART ET ARRIVEE

Départ : Boulevard ALBERT 1^{er}

Arrivée : Stade Alain MIMOUN

Art 6. REMISE DES DOSSARDS

Le jour de la course à partir de 08h00 au gymnase du stade Alain Mimoun - AUBERGENVILLE

Prévoir 4 épingles.

Art 7. ACCES

Par route : accès par l'**Autoroute A13** - Sortie n°9 Flins-Aubergenville - Accès fléché.

Parking gratuit : près du stade Alain Mimoun quartier d'Elisabethville.

Par transport en commun : Gare d'Aubergenville (Ligne J -St Lazare - Mantes la Jolie) à 500m du départ.

Art 8. CHRONOMETRIE

Chronométrage électronique à puce collée sur le dossard.

Art 9. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera installé au 5^{ème} kilomètre ainsi qu'à l'arrivée.

Art 10. DOUCHES

Des douches seront disponibles au gymnase

Art 11. RECOMPENSES

Remise des prix après chaque course.

Primes non cumulables et présence podium obligatoire

Prime de 500 € pour le record homme (28"34) et femme (32"15).

Scratch Homme : 1er : 300 € 2ème : 200 € 3ème : 150 € 4ème : 120 € 5ème : 100 €

Scratch Femme : 1ère : 300 € 2ème : 200 € 3ème : 150 € 4ème : 120 € 5ème : 100 €

Master Homme et Master Femme : 1er : 120 € 2ème : 80 € 3ème : 60 €

Coupes aux vainqueurs (hommes et femmes) de chaque catégorie (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters 1, 2 et 3)

200 € et une coupe à la 1ère équipe Hommes (sur 4 athlètes du même club)

150 € et une coupe à la 1ère équipe Femmes (sur 3 athlètes du même club)

Un challenge du nombre

Art 12. RESULTATS

CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



Les résultats complets seront affichés à l'arrivée de la course.

Ils seront consultables sur les sites <https://www.c2a-athletisme.com/> et <https://protiming.fr/>

Art 13. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Art 14. ACCOMPAGNATEUR

Tout accompagnateur, notamment à pied, à bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification.

Art 15. INAPTITUDE

Les services médicaux d'urgence et l'organisation seront habilités à mettre hors de course tout concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art 16. SECURITE/SURETE

Elle est assurée par : Police Municipale, 1 Médecin, Secouristes et Signaleurs.

EN APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE, DES MESURES DE SECURITE POURRONT ETRE APPLIQUEES POUVANT ENTRAINER DES CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES.

Art 17. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler la course à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 18. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard pucé à l'arrivée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 19. ACCEPTATION REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Art 20. DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent reconnaît et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied : « La 35^{ème} foulée d'Aubergenville ».

Il autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de

CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE



sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 21. C.N.I.L

Conformément à la loi informatique et libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art 22. RENSEIGNEMENTS

Sur le site du Club : <https://www.c2a-athletisme.com/>

Par mail : C2AGALLET@FREE.FR

Par téléphone : 06.73.59.40.53



CLUB ATHLETIQUE AUBERGENVILLE